

Annexe I

Programme d'action pour la nouvelle économie

Nous avons défini à Brunéi Darussalam une vision qui s'efforce de saisir tous les avantages économiques et sociaux de la nouvelle économie.

Afin de promouvoir cette économie émergente, l'APEC a pris plusieurs mesures, ayant trait notamment à l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique, au commerce électronique sans papier, aux plans d'action individuels et au renforcement des capacités, institutionnelles et humaines, dans les secteurs liés au cybercommerce.

Pour consolider ces fondements et concrétiser notre vision, nous avons préparé le Programme d'action suivant qui vise à créer un environnement stratégique propice et à renforcer nos capacités.

Nous reconnaissons que ce programme n'est qu'une première étape et qu'il faudra travailler en collaboration, dans le cadre de partenariats avec les économies de l'APEC, les secteurs public et privé et l'ensemble de la communauté.

Nous chargeons nos ministres d'étoffer et d'élargir ce programme, en consultant et en faisant participer les intervenants, pour :

- renforcer nos structures de marché et nos institutions afin de permettre aux régimes existants et nouveaux de commerce et d'investissement dans le secteur des biens et services de prospérer dans la nouvelle économie;
- créer un climat propice à l'investissement dans l'infrastructure et le développement technologique;
- encourager l'innovation et l'entrepreneuriat et renforcer le potentiel humain de même que les connaissances grâce à des programmes, complets et d'excellente qualité, d'études, de formation et de perfectionnement des compétences :

Créer un climat propice au renforcement des structures du marché et des institutions

- Consolider les marchés financiers ainsi que les cadres de surveillance et de réglementation pour accroître la capacité de fournir des capitaux aux économies les plus dynamiques;